

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

www.infn.fr

**Formation obligatoire « Notaires nouvellement nommés »
des 14 et 15 octobre 2026**

Formation en présentiel à l'INFN de Paris 10 rue Traversière 75012 Paris

J O U R N E E D U M E R C R E D I 1 4 O C T O B R E 2 0 2 6

8 h 45 **Accueil des participants**
9 h 00 **Mot d'accueil, Me David BASNIER, Directeur du site INFN de Paris**
Propos introductifs, Me Sophie THIBERT-BELAMAN, Présidente de la Chambre des
Notaires de Paris

1 . R E G U L E R

9 h 15 / 10 h 30 **La discipline notariale**
*Gestion de la procédure disciplinaire par les instances professionnelles,
Le contrôle disciplinaire et les autorités de tutelle.*
Evolutions induites par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021.
Me Charles-Edouard PESCHARD, Vice-Président de la chambre des notaires de Paris, en
charge de la discipline et de la déontologie.
Mme Florence LIFCHITZ, Substitute générale, Cheffe du département des professions,
Cour d'appel de Paris
10 h 30 / 10 h 45 **Pause**

2 . M A N A G E R

10 h 45 / 12 h 30 **Le droit social notarial**
Mme Karine BEZILLE, Avocate en droit social

- *Normes applicables dans l'étude : loi, convention collective du notariat, autres sources pour bien comprendre l'articulation et le droit en vigueur*
- *L'embauche : définir le contrat le plus adapté ; principales dispositions sur le CDD et le CDI. Point d'attention sur une nouvelle réglementation concernant les offres d'embauche issue d'une directive européenne (transparence)*
- *Gestion des conflits / risques psychosociaux / harcèlement : les obligations de l'employeur. Identification des situations, mesures de prévention et traitement des situations (enquête interne notamment).*

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

www.infn.fr**14 h 00 / 16 h 00 Plan Continuité d'Activité**

**Mme Anne LENOIR, ADSN - Mme Delphine MERCELAT, LSN – Mme Virginie THEVAUX,
Directrice Qualité & Management au CSN – Madame Ebel, CDC.**

16 h 00 / 17 h 30 Les sociétés d'exercice professionnel des notaires

L'alternative entre office individuel et société d'exercice

Présentation des structures d'exercice professionnel des notaires

*Evolutions induites par l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 et par le décret 2024-873
du 14 août 2024*

Me Frédéric ROUSSEL, Notaire honoraire, DG de l'ANC

J O U R N E E D U J E U D I 1 5 O C T O B R E 2 0 2 6**3 . D E V E L O P P E R****8 h 45 Accueil des participants****9 h 00 / 12 h 30 La transformation numérique de l'office : un projet d'entreprise**

*Comprendre pourquoi un office "équipé" de solutions informatiques n'est pas un office
"transformé" : organisation, compétences, conduite du changement*

*Connaître les obligations de sécurité informatique à respecter et sécuriser ses propres
pratiques et échanges*

*Maîtriser ses usages de l'intelligence artificielle générative : secret professionnel,
vérification des contenus, responsabilité*

Agir à son échelle : feuilles de route du notaire salarié, notaire créateur et notaire associé

**M. Hugo DELESCLUSE, Ancien notaire, Conseil en transformation numérique,
Nonum.fr**

14 h 00 / 17 h 30 La comptabilité notariale

Gestion de l'office

Comptabilité notariale

Tableau de bord.

Nicolas BATAILLE, Patrice SOUCHON, Experts-comptables, Cabinet CTS

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

www.infn.fr

Public visé : La formation s'adresse aux notaires nommés depuis moins de deux ans.

Prérequis : La formation s'adresse aux personnes titulaires du diplôme donnant accès aux fonctions de notaire et nommés depuis moins de deux ans.

Objectif de la formation : Répondre aux exigences du décret n°2011-1230 du 3 octobre 2011 qui impose des heures de formation spécifiques portant sur la gestion de l'office, la déontologie et le statut professionnel, aux notaires nommés depuis moins de deux ans.

Contenu de la formation : Voir programme et syllabus.

Moyens pédagogiques : Powerpoint et présentation dynamique.

Méthodes d'évaluation : Questionnaires d'évaluation de la formation pour les stagiaires et les formateurs.